

Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | PETITS FRUITS

N° 18, 15 juin 2017

LIMACES DANS LES FRAISIÈRES

Les limaces peuvent causer des dégâts aux fraisières en s'attaquant aux feuilles et, surtout, aux fruits. Attention! Avec des températures plus chaudes, leur activité pourrait augmenter.

Dépistage

La présence de limaces peut être détectée par les traînées de mucus luisant qu'elles laissent derrière elles. Ce mucus persiste pendant plusieurs heures et est facilement visible sur le sol ou sur la plante après une nuit d'activité intense. La meilleure façon d'évaluer l'abondance des limaces est d'attendre quelques heures après la tombée du jour, en particulier après une pluie ou lorsque l'humidité est élevée, et d'examiner les endroits humides à l'aide d'une lampe de poche. On peut également les dépister durant le jour en déposant sur le sol des objets plats, tels une planche ou un sac de jute, sous lequel elles s'abriteront.

Intervention

Actuellement, il n'existe pas de molluscicide suffisamment efficace pour assurer une répression complète des limaces. Il faut absolument recourir aux pratiques culturales et favoriser la lutte biologique.

1. Pratiques culturales

- Éliminez les abris ou les refuges potentiels comme les amas de déchets végétaux, les herbes hautes en bordure des champs, les canaux de drainage mal entretenus, etc.
- Évitez la présence d'humidité excessive dans le sol par un bon drainage pour défavoriser la ponte et l'activité des limaces.
- Le labour, en exposant au soleil et au vent les limaces et leurs œufs, permet de réduire la population de 30 à 60 %. Le hersage détruit aussi beaucoup d'œufs.
- L'aménagement d'une bordure de terre nue d'environ 4 mètres de largeur, autour du champ, réduit les possibilités d'invasion dans la culture. Les limaces risquent de s'y dessécher en l'absence d'abri pour les protéger. Un hersage répété de cette « barrière », 2 à 3 fois pendant l'été, en augmente l'efficacité.

2. Lutte biologique

Certains insectes comme les *Carabidae* (gros insectes noirs qui se déplacent sur le sol) sont prédateurs de limaces, mais sont détruits par les insecticides. Il faut donc éviter les pulvérisations inutiles ou mal planifiées afin de favoriser l'activité de ces ennemis naturels. Les grenouilles, les crapauds, les oiseaux et les petits rongeurs sont aussi des prédateurs de limaces.

3. Lutte chimique

- **DEADLINE M-Ps** (métaldéhyde) : ce produit peut être appliqué après la floraison, mais de préférence avant la période de récolte. Distribuez-le uniformément entre les rangs, **mais pas sur les plants**, à raison d'environ 20 kg/ha. L'application peut se faire après une pluie ou une irrigation afin de s'assurer que les limaces sont actives. Ce produit est toxique pour les oiseaux, le gibier et les animaux domestiques. Dans la mesure du possible, il est préférable de les tenir éloignés des champs traités. Ce produit possède un délai d'attente avant récolte de 6 jours.
- **SLUGGO** (phosphate de fer) : il s'agit d'un appât à limace qui n'est pas dommageable pour les oiseaux et autres animaux. Les limaces, après avoir ingéré les granules, cessent de se nourrir et meurent après 3 à 6 jours. La dose recommandée est de 25 à 50 kg/ha. Il est conseillé de l'appliquer entre les allées à la base des plants, car une application à pleine volée coûterait entre 200 et 500 \$/ha. Vu son prix, ce produit devrait être réservé aux secteurs de fraisière les plus susceptibles de subir des dommages par les limaces.
- **SAFER'S SLUG AND SNAIL BAIT II** (EDTA de sodium et de fer) : ce produit doit être appliqué à la volée tôt le matin ou en soirée, en bordure des champs infestés et entre les rangs où les limaces sont observées. Ne pas appliquer à la pleine grandeur du terrain.

Ce bulletin d'information a été mis à jour en 2017 par Stéphanie Tellier, M. Sc., agronome. Le texte original avait été rédigé par Luc Urbain et adapté par André Duval, biologiste. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les [avertisseurs du réseau Petits fruits](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.